



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 21 mai 2025, résolution n° 11

ICAPE HOLDING S.A.

33, avenue du Général Leclerc
92260 - Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 €
RCS Paris 348 461 443
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris

ICAPE HOLDING S.A.

33, avenue du Général Leclerc
92260 - Fontenay-aux-Roses

Rapport des commissaires aux comptes sur sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 21 mai 2025, résolution n° 11

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société ICAPE Holding,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés et groupement qui lui sont directement ou indirectement liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au moment de l'attribution. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cas d'opération sur le capital ou les capitaux propres de la Société pendant la période d'acquisition.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre, soit jusqu'au 21 juillet 2028.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 4 avril 2025

Paris, le 4 avril 2025

KPMG S.A.

BM&A

A blue ink signature of Rémi Toulemonde, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Eric Seyvos

Sidonio Ferreira

Rémi TOULEMONDE
Associé

Eric SEYVOS
Associé

Sidonio FERREIRA
Associé